

Prof. Dr. Dr. h.c. Klaus Rennert
Président de la Cour administrative fédérale
Leipzig, Allemagne

**Intervention à l'occasion du lancement de la
présidence allemande de l'ACA-Europe**

La Haye, le 15 mai 2018

Mes chers collègues,

Nous sommes arrivés à la fin de notre assemblée générale et c'est à moi d'intervenir en clôture de cette réunion.

Tout d'abord, permettez-moi de remercier Piet Hein Donner ainsi que les collègues et collaborateurs néerlandais pour l'organisation de ces merveilleuses journées à La Haye et Amsterdam. C'est une fois de plus que nous avons eu le privilège de bénéficier de l'hospitalité des Pays-Bas, de la jovialité et la convivialité de leur peuple ainsi que de leur culture et leur histoire impressionnantes. Bien sûr, l'accueil par Sa Majesté le roi des Pays-Bas a marqué le point d'orgue. Une planification et une préparation soigneuses et minutieuses ont été nécessaires pour l'organisation de ces journées. Nous vous en remercions chaleureusement.

Mes chers collègues, permettez-moi d'étendre encore mes remerciements à un cercle un peu plus large. La présidence de l'ACA assurée pendant ces deux dernières années par les Pays-Bas vient de s'achever. Dans ces deux années, Piet Hein Donner et toute son équipe ont placé la barre très haut que tous les successeurs auront de la peine à maintenir à ce niveau. Nous nous sommes réunis pour de nombreux séminaires sur des thèmes importants et intéressants et nous avons ainsi beaucoup appris les uns des autres. En plus, l'ACA est très bien positionnée tant sur le plan organisationnel que financier – si bien que le premier vice-président de la Commission européenne Frans Timmermans nous a choisis pour une mission spéciale. Bref : Le bilan des deux années de la présidence néerlandaise est excellent. Pour cela, toutes mes félicitations – et un grand merci de nous tous.

Bien sûr, la meilleure présidence ne pourrait développer son plein potentiel sans l'engagement du secrétariat général bruxellois avec Geert Debersaques et ses collaborateurs, notamment Veerle Vertongen, Anne-Catherine Van Geersdaele et Joris Casneuf. Pour leur diligence et la minutie de leur travail ils méritent tout particulièrement des applaudissements. Enfin, n'oublions pas Eric Thibaut qui, malheureusement, a récemment dû arrêter son engagement pour l'ACA.

Vous venez d'élire la Cour administrative fédérale allemande à votre présidence. Je vous remercie pour cette confiance en nous. Je dis « en nous » car ce n'est pas moi seul qui puisse répondre à votre confiance. Je suis très heureux du soutien

technique de mon cher collègue Carsten Günther et de son assistant Alban Barrón ainsi que du soutien organisationnel du service des relations extérieures sous la direction de Kathleen Ordnung.

Nous nous sommes fixés des objectifs très ambitieux pour les deux années à venir. Notre premier point d'attention sera bien sûr l'actualité politique dont nous ne sommes pas à l'origine, mais sur laquelle nous devons prendre position. Nous devons notamment nous interroger sur les conséquences qui pourraient découler du Brexit, pour nous et aussi pour nos amis britanniques. Ensuite, il nous faudra étudier l'impact que pourront avoir les nouvelles bases de données mises en place par la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l'Union européenne sur notre base de donnée « JuriFast ». Il se pourrait qu'elles apportent une toute nouvelle impulsion à notre site Internet. Nous devrions également poursuivre et, dans la mesure du possible, intensifier les échanges de juges qui font partie intégrante et très efficace de notre travail. Tout cela repose non seulement sur l'idée de la construction européenne, mais aussi sur l'intégration dans l'organisation de l'UE, en particulier le soutien financier par la Commission. Nos efforts devront donc viser à ce que ce soutien soit maintenu avec la même générosité et la même libéralité.

Or, ce sont bien sûr les colloques et les séminaires qui sont au cœur des activités de l'ACA. Nous souhaitons vous inviter à six séminaires au total, dont quatre seront organisés en Allemagne et un respectivement en Irlande et en Tchéquie.

Le premier séminaire aura lieu à Cologne en décembre 2018 et sera consacré au projet « ReNEUAL ». Derrière cet acronyme se cache l'idée d'exploiter de manière plus intense et plus consciente les connaissances acquises dans le domaine du droit comparé en vue du développement du droit administratif au sein de l'Union européenne et dans les États membres, et notamment du droit de procédure administrative. Si le projet fait suite à une initiative du Parlement européen, il a été poursuivi d'abord dans le milieu universitaire. Dans le passé, l'ACA s'était déjà penchée sur ce projet, mais ceci, comme nous le savons aujourd'hui, à un moment où il n'était pas encore prêt à être discuté. Maintenant, c'est bien le cas et les connaissances acquises jusqu'à présent sont impressionnantes. À notre avis, nous devrions revenir à ce projet et l'examiner plus profondément qu'avant. Le séminaire à Cologne en sera le point de départ.

Il sera suivi par deux séminaires qui sont harmonisés au niveau du contenu de sorte qu'ils constituent un ensemble cohérent. Ils auront pour thème le fonctionnement et les conditions de travail de nos juridictions suprêmes, vues une fois pour ainsi dire de l'intérieur et l'autre fois de l'extérieur. Le premier de ces deux séminaires sera organisé par nos amis irlandais, l'équipe autour de Frank Clarke, et se tiendra à Dublin en mars 2019. Il sera consacré aux questions de savoir comment nous rendons nos décisions et comment nous les préparons, qui nous y assiste, quel rôle revient aux parties au litige et aux avocats généraux, s'il y a des débats, à quel point les décisions doivent être motivées et quelles en sont la

perception et la réaction du public. Le deuxième séminaire sera organisé par nous, les Allemands, et aura lieu à Berlin en mai 2019. Celui-ci portera sur les questions de savoir dans quelles conditions la juridiction suprême nationale peut être saisie, s'il y a ou non un système de filtrage et quel en est l'impact sur le nombre des dossiers traités, sur la charge de travail des juges et sur la durée des procédures. Nous constaterons certainement d'importantes différences entre les pays – et c'est justement ce qui fait le charme.

En septembre 2019, c'est à nos amis tchèques de nous accueillir, probablement à Brno. Là, nous nous interrogerons sur la question de savoir s'il existe des actes de gouvernement auxquels l'État membre concerné accorde le bénéfice d'une immunité juridictionnelle totale ou partielle et s'il y a, le cas échéant, des mécanismes de contrôle alternatifs. L'année suivante, il sera de nouveau temps d'organiser un séminaire de nos informaticiens et documentalistes ; il s'agit d'une bonne tradition de la part de l'ACA d'offrir les forums nécessaires aussi à la coordination de nos services de documentation. Enfin, la présidence allemande prendra fin en mai ou juin 2020 par un colloque et une assemblée générale auxquels nous vous inviterons à Leipzig. À cette occasion, nous reviendrons encore une fois au projet « ReNEUAL », mais cette fois sous un angle différent. La pratique du droit comparé en droit administratif général fournit ainsi une sorte de cadre à notre programme pour les deux années à venir.

Permettez-moi de faire encore quelques remarques au sujet des lieux de séminaire en Allemagne. Comme je l'ai déjà mentionné, nous vous inviterons à Cologne, à Berlin et à Leipzig. Ce n'est pas par hasard que nous avons choisi ces villes. D'un côté, l'Allemagne est un État fédéral et donc composée de plusieurs *Länder*. Il convient alors de vous montrer non seulement la capitale Berlin, mais aussi deux autres villes importantes, la ville catholique de Cologne à l'ouest, située sur le Rhin, et la ville plutôt protestante de Leipzig à l'est. De l'autre côté, les juridictions de l'ordre administratif sont organisées en trois échelons, ce que nous souhaitons également vous montrer. Pour cette raison, nous nous retrouverons non pas dans des hôtels ou dans d'autres lieux de réunion, mais dans des cours et tribunaux : d'abord à Cologne dans les salles d'un grand tribunal administratif de première instance, puis à Berlin dans les salles de l'un des tribunaux administratifs supérieurs du deuxième échelon, le *Oberverwaltungsgericht* des Länder de Berlin et de Brandebourg, et finalement à Leipzig dans les salles de la cour administrative suprême, le *Bundesverwaltungsgericht*.

Mes chers collègues : Pour la durée de deux ans, vous avez confié votre présidence à moi ou plutôt à nous, à la Cour administrative fédérale allemande. Maintenant, vous avez une idée (approximative) des conséquences de ce choix. Permettez-mois de vous exprimer encore une fois ma reconnaissance pour votre confiance. En plus, je tiens à remercier une nouvelle fois Piet Hein Donner et nos hôtes néerlandais ici dans cette belle ville de La Haye. Enfin, un grand merci à Geert Debersaques et aux autres collaborateurs

de notre secrétariat général pour leur soutien dans l'organisation de cette manifestation.

Maintenant, vous êtes encore invités à une petite collation. Quant à votre voyage de retour, vous trouverez dans la documentation que vous avez reçue des informations individuelles sur l'accès à votre moyen de transport. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au bureau d'organisation.

Pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter bon appétit. Je suis heureux de vous avoir vus ici et je me réjouis déjà de vous revoir à Cologne début décembre - à l'ombre de la célèbre Cathédrale et au milieu du non moins célèbre marché de Noël.

Par ces mots, je déclare close cette assemblée générale.